

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 4 juin 2014

Appel	3 membres sont excusés. M. et Mme Pietro et Antonia Buttita sont assermentés par le président M. Léandre Bolomey. 21 membres sont donc présents pour cette séance.
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013	Le procès-verbal du 16 décembre 2013 est approuvé tel que présenté
Correspondances et communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain Michel, syndic, remercie vivement les 50 personnes présentes au coup de balai. Dès 2015, les lampes d'éclairage public à vapeur seront interdites, elles seront changées dans le quartier du Ganguelin. • Mme Anita Paccaud, municipale, donne une information récente : un seul grand bus assurera le transport scolaire pour Lucens pour les élèves de Curtilles-Lovatens-Prévonnoloup. À Lucens, le service parascolaire n'est pas complètement rempli : la tranche horaire à assumer est de 6h30 à 18h30. La cantine de midi fonctionne. Ces services sont payants en fonction du salaire des parents. •
Renouvellement du bureau	<p>MM. Olivier Schaer et Daniel Sprunger seront les scrutateurs durant cette séance. Le vice-président, M. Christian Schneider, anime les débats pour l'élection du président. M. Léandre Bolomey se représente, il n'y a pas d'autre candidat : il est élu avec 18 voix.</p> <p>Le vice-président annonce qu'il ne se représente plus. Mme Sabine Schaer et M. Daniel Michel sont proposés. Mme Sabine Schaer est élue vice-présidente avec 19 voix.</p> <p>MM. Olivier Schaer et Jean-Jacques Ogay sont reconduits dans leur poste de scrutateurs du Conseil général.</p>
Renouvellement de la commission de gestion	Dans un désir de renouvellement et dans le but d'un tournus, les membres suivants sont élus à main levée : Mmes Marlise Wegmann, Sandra Gueirrero Frade et Coralie Maiurano. Le membre suppléant est M. Daniel Sprunger.
Comptes 2013	<p>Les comptes 2013 sont présentés par le boursier, M. Marc Schneider, et commentés par le Syndic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 1 : Administration : les augmentations de frais sont dues aux augmentations de salaires, cotisations AVS et assurances. • Rubrique 3 : Domaines : vente de la dernière parcelle Prés Devant. Frais d'entretien du collège : boîtes aux lettres, lave et sèche-linge • Rubrique 4 : Travaux : à noter un fond de réserve en suspens. Frais de panneaux BPA et de signalisation. • Rubrique 5 : Instruction publique : augmentation des frais d'enseignement primaire : nombre d'élèves augmenté. • Rubrique 6 : Police : frais ont doublé • Rubrique 8 : Service des eaux : peu d'achat d'eau. Remplacement des hydrants : paiement de Fr. 30'000.- par fond de réserve. <p>Au bilan : à noter un excédent de revenus de Fr. 51'244.80 avec un total des charges de Fr. 558'447.92 et des revenus de Fr. 609'692.76</p> <p>Par son préavis 02-2014, la Municipalité demande au Conseil général d'approuver les comptes tels que présentés.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 4 juin 2014

<p>Rapport de la commission de gestion</p>	<p>Dans son rapport, la commission fait remarquer que les excellents résultats sont essentiellement dus aux rentrées exceptionnelles suite à la vente de la dernière parcelle communale. De plus 2 fonds de réserve ont été utilisés pour le service des eaux (Fr. 30'000.-) et pour son et image (Fr. 40'000.-). Elle remercie le boursier communal pour sa disponibilité et son travail.</p> <p>Les comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité par le Conseil général.</p>
<p>Demande d'approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully relatifs à l'organisation de la Protection Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par la lecture du préavis municipal par Mme Isabelle Christinet, secrétaire, le conseil apprend que la protection civile régionale se réorganise : nouveau découpage cantonal : les 21 régions sont ramenées à 10. Notre commune va donc adhérer à une nouvelle région. La contribution financière passera de Fr. 16.60 à Fr. 17.32 par habitant. Cette augmentation est due à une répartition des coûts des 3 anciens districts Avenches-Payerne-Moudon. • Le rapport de la commission, lu par Mme Sandra Guerreiro, demande d'approuver ces nouveaux statuts. • Le conseil approuve cette nouvelle organisation régionale de la PC, protection civile
<p>Demande de crédit pour un trottoir à la route de Dompierre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préavis municipal 03-2014 : un trottoir est prévu au bord de la route de Dompierre le long de la zone Prés Devant. Le coût estimatif pour cet ouvrage d'une longueur de 135 m est de Fr. 132'000. La Municipalité demande au Conseil d'accorder un crédit de cette somme pour créer cet aménagement. • Par son rapporteur M. Jean-Daniel Fattebert, la commission précise quelques informations utiles : la terre prélevée pour la réalisation du trottoir pourra servir à égaliser le niveau de la place de convivialité (économie de Fr. 5'000.-). D'éventuels dégâts au nouveau trottoir lors de la construction de nouvelles villas ne seraient pas en charge de la commune. L'éclairage public n'est pas pris en compte dans ce crédit, mais hormis les mâts, toutes les infrastructures nécessaires à leur installation sont comprises. • C'est à main levée que les membres du conseil accordent un crédit de Fr. 132'000.- pour la réalisation de ce trottoir.
<p>Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement d'un arrêt de bus vers l'ancien poids public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par son préavis 04-2014, la Municipalité demande un crédit d'étude pour l'aménagement d'un arrêt de bus. Le voyer, les responsables des TPF, de CarPostal, du service de la mobilité et le responsable technique du service des routes ont été contactés. Un avant-projet a été esquissé, l'étude de faisabilité demande un travail d'ingénieurs, coût estimé à Fr. 10'000.-. Réponses à quelques questions des conseillers : cet arrêt de bus n'est pas prévu pour le bus scolaire de Lucens, pour le moment. Deux bureaux d'ingénieurs ont été mandatés, les projets seront présentés au Conseil général en tant voulu. Il ne semble pas que des subventions cantonales ou aide des entreprises de transport soient à espérer. • Mme Céline Bréchon lit le rapport de la commission qui demande l'approbation de ce crédit. • Les conseillers votent et acceptent à l'unanimité ce crédit de Fr. 10'000.-

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 4 juin 2014

Demande d'approbation de la convention AIR-Pro modifiée suite à l'adhésion de nouveaux membres	Après lecture du préavis municipal par la secrétaire, Mme Isabelle Christinet et du rapport de la commission par son rapporteur, M. Olivier Schaer, le Conseil général approuve la convention AIR-Pro modifiée suite à l'adhésion de nouveaux membres : 3 nouvelles communes Forel-sur –Lucens, Villarzel et Henniez, ce qui fait un total de 19 communes membres de AIR –PRO.
Divers et propositions individuelles	<ul style="list-style-type: none">• M. Olivier Schaer rappelle que la commission de gestion a proposé d'augmenter les honoraires annuels du président et de la secrétaire actuellement de Fr. 150.- . En effet, ils n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années. Après discussion, la proposition suivante est adoptée : Fr. 500.- pour la secrétaire Fr. 250.- pour le président Il est suggéré que cette somme doit être réévaluée chaque 5 ans, au début de la législature.• M. Olivier Schaer informe que la commune de Dompierre a fait une demande pour adhérer à l'école secondaire de Romont. Moudon est saturé et Romont cherche des élèves. Les lignes de bus sont à disposition. Il propose de s'associer à la démarche de Dompierre : plusieurs mouvements intercantonaux sont en marche. Le programme scolaire HARMOS facilite les changements de cantons. D'autres conseillers abondent dans cette idée. La Municipalité a pris note de cette proposition.• M. Jean-Daniel Fattebert a des remarques en ce qui concerne la déchetterie intercommunale : est-il possible d'améliorer l'accès aux bennes, rampes peu sûres, à sécuriser. Le nombre d'heures d'ouverture est restreint. Le Conseil demande à la Municipalité de faire des démarches afin de sécuriser les accès aux bennes. Il fait part d'un détail esthétique : la lame à neige reste en dehors du hangar communal.• M. Daniel Sprunger remercie la Municipalité pour la parfaite organisation de la journée « coup de balai » qui a été un plein succès

La séance se termine à 22 h 05, après des discussions nourries et fructueuses.

Le Président

La Secrétaire